FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement (CE) n° 2020/878

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination : **Vernis DEFI PU HP SATIN – Composant A**
Référence : H3026-A

1.2. Utilisation de la substance/préparation

Le composant A couplé au composant B permet de protéger et donner un aspect satin (ou mat) pour la gamme Béton déco et Béton Quartz. Ce vernis présente de haute performance.
Voir FDS du composant B.

1.3. Identification de la société/entreprise

Adresse : DEFI – HOUILLERES DE CRUEJOULS
ZI La Gloriette
38160 CHATTE
FRANCE
Numéro de téléphone : + 0033 (0)4 76 64 85 64
Courriel : defi.h2c@colorfrance.fr

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA +0033 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] :
Non classé.

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations :
Conseils de prudence (CLP) :
P102 - Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Type de produit : Polyol

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Exposition par inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.
Exposition par contact avec la peau : Ôter les vêtements contaminés. Eloigner immédiatement la personne atteinte de la source de contamination. Se laver les mains après avoir manipulé le produit. Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Exposition par contact avec les yeux : Se rincer abondamment les yeux en maintenant les paupières écartées sous l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste si une gêne persiste.
Exposition par ingestion : Se rincer abondamment la bouche. Boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Obtenez des conseils médicaux immédiats.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, mousse, poudres sèche, dioxyde de carbone (CO_2).
Moyen d'extinction non approprié : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité en cas d'incendie : À la suite d'une montée en température : élévation de pression et rupture du récipient.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie : Equipement de protection spéciale pour les pompiers. Porter un appareil respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Les manipulations ne doivent être effectuées que par du personnel qualifié et autorisé.
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. En cas d'épandages majeurs, évacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Porter un équipement de protection adéquat.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Pour la rétention : Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante.
Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

.7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Condition nécessaire pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Entreposer dans un endroit sec et abrité afin d'éviter tout contact avec l'humidité.
Produits incompatibles : Acides forts. Agent oxydant.
Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètre de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôle de l'exposition :



Equipement de protection individuelle : Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire. Masque à

gaz. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection.
Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent).
Protection oculaire : Lunettes antiéclaboussures ou lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimique essentielles

Aspect : liquide jaune
Odeur : légère
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Inflammabilité : Aucune donnée disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
Viscosité : Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau : Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C : Aucune donnée disponible
Densité : Aucune donnée disponible
Densité relative : 1.02

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Stable.

10.3. Possibilité de réaction dangereuse

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Condition à éviter

Voir la section 10.5 consacrée aux matériaux incompatibles.

10.5. Matières à éviter

Agent oxydant. Acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition peut dégager/former :
- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)
- Produits organiques

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 :

Corrosion cutanée/irritation cutanée :
Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :
Non classé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :
Non classé.

Mutagénicité sur les cellules germinales :
Non classé.

Cancérogénicité :
Non classé.

Toxicité pour la reproduction :
Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique :
Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée :
Non classé.

Danger par aspiration :
Non classé.

11.1.1. Substances

Pas d'informations complémentaires disponibles.

11.1.2. Mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité :

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Effets écotoxiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets nocifs

Pas d'informations complémentaires disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant.

14.2. Nom d'expédition des nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant.

14.3. Classe de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA : Néant.

Classe : Néant.

14.4. Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA : Néant.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH.
Ne contient pas de substance candidate REACH.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

Objets de révisions : Etablie conformément au Règlement (CE) n° 2020/878, n°1272/2008, n°2015/830.
Conforme à la règlementation REACH applicable au 1 juin 2018.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.
Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'énumération des textes ne doit pas être considérées comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent.